SERVICE DES INSCRIPTIONS

Accès: Avenue A. Buyl 87 A, B-1050 Bruxelles

Avenue F.D. Roosevelt 50, CP 177 B-1050 Bruxelles Tél.: +32 (0)2 650 25 69

Fax: +32 (0)2 650 35 77 E-mail: inscriptions@ulb.ac.be

> Monsieur Atul Singh Arora 4317/3 Ansari Road Darya Gani 110002 New Delhi INDE

DÉCISION **ANNÉE 2016/2017**

Dossier n° 000442167

Le jury de Doctorat en Sciences de l'ingénieur et technologie a examiné la demande d'admission de Monsieur Atul Singh Arora, né le 20/11/1991 à New Delhi (INDE) et a rendu sa décision en date du 16/08/2016.

Fait à Bruxelles, le 17 août 2016

Monsieur,

Suite à votre demande d'admission à l'Université Libre de Bruxelles, j'ai le plaisir de vous informer que le diplôme "Master Of Science, Major In Physics", de 2e cycle, délivré par Indian Institute Of Science Education And Research Mohali (Inde) le 24/05/2016 à l'issue de 5 années d'études réussies est valorisé dans votre parcours pour 300 Crédits au moins.

En vertu de l'article 115 du Décret du 07 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, vous êtes autorisé à vous inscrire à la Formation doctorale en Sciences de l'ingénieur et technologie et au Doctorat en Sciences de l'ingénieur et technologie.

La formation doctorale sera suivie parallèlement à la première inscription au doctorat et devra avoir été validée avant la défense de thèse.

La motivation détaillée de la valorisation des 300 crédits est la suivante : diplôme de 2ème cycle sanctionnant un programme dont la durée officielle est d'au moins 5 années d'études.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes meilleures salutations.

Carine FANIEL Service des inscriptions, Doctorats

La présente décision n'est valable qu'à l'ULB et uniquement pour le niveau et les études mentionnés. Le montant des droits d'inscription s'élève à 835 €, à acquitter en un seul versement au plus tard au moment de l'inscription.

Les étudiants NON EUROPEENS devront présenter un visa d'études pour la Belgique afin de pouvoir valider cette décision d'admission et s'inscrire.

L'inscription ne pourra pas être validée par un tiers. Seul l'étudiant pourra procéder à la validation de cette décision en se présentant au Service des inscriptions dans les délais fixés au Règlement général des études :

http://www.ulb.ac.be/ulb/greffe/documents/etudiants.html

Envoyé par le Service des inscriptions le : 17/08





RIZE

